

STABILISER LE CIR, PILIER DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA R&I

Janvier 2024

De quoi parle-t-on ?

- ▶ Créé en 1983, le Crédit Impôt Recherche (CIR) est le **principal outil de soutien de la recherche et de l'innovation** des entreprises françaises. Il est égal à 30% des dépenses de recherche inférieures ou égales à 100 M€ et à 5% au-delà. Les dépenses éligibles concernent la R&D (salaires, notamment des jeunes chercheurs, frais de brevets, de fonctionnement, veille technologique etc.).
- ▶ Le CIR est cependant régulièrement remis en cause par différents travaux sur les politiques d'innovation ou lors des projets de lois de finances et fait l'objet de propositions de révision.
- ▶ Le MEDEF, avec le concours de l'ANRT, de l'Association des pôles de compétitivité, du Comité Richelieu et de France Industrie, a interrogé les entreprises sur l'impact d'une révision du CIR sur leurs investissements en R&D en France ; les principaux enseignements sont dans ce document.

1. Le CIR : un pilier de l'écosystème français de la recherche-innovation

- ▶ **L'effet d'entraînement du CIR est reconnu.** France Stratégie, dans un rapport publié en juin 2021, souligne qu'un euro de dépense fiscale accordée par le biais du CIR engendrerait un surcroît d'activité économique de 4,6 euros et près de 230 000 emplois sur la période 2008-2023¹.
- ▶ **Les effectifs de chercheurs en entreprises représentent environ 205 000 personnes et ont augmenté de 42%** (près de 60 000 chercheurs supplémentaires) entre 2010 et 2020, grâce au CIR. Sur cette même période, l'ensemble des effectifs totaux de R&D (chercheurs et personnels de soutien en entreprise) ont augmenté de 25% et représentent désormais 300 000 personnes². Cette progression est soutenue par le CIR. En effet, **il réduit le coût des chercheurs de près de 25% ce qui permet à la France d'être compétitive** (sans le CIR, nos chercheurs seraient les 2^{èmes} plus onéreux au monde derrière les Etats -Unis)³
- ▶ **De nombreuses innovations n'auraient pas vu le jour en France sans le CIR.** L'ANRT en a dressé une liste non exhaustive publiée en 2022⁴. Ces innovations contribuent à relever les défis de la décarbonation, de la santé, de la mobilité, et favorisent les développements des entreprises en France. Quelques exemples :
 - **ArcelorMittal** et la mise en place d'un four à arc électrique sur le site de Fos-sur-Mer afin de réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre ;
 - **Thales** et son système de gestion de vol de nouvelle génération PureFlyt qui permet d'optimiser la trajectoire de l'avion améliorant sa consommation de carburant et réduisant les nuisances sonores ;
 - **Orange** et le développement d'une 5G plus verte ;
 - **Naval group** et le développement à Nantes d'une pale d'hélice creuse par fabrication additive⁵ permettant un meilleur rendement de propulsion des navires (y compris des bâtiments militaires) et donc un abaissement de leur consommation ;
 - **Michelin** a mis au point en France un pneu increvable ;
 - **Ose Immunotherapeutics**, entreprise basée à Nantes, développe un vaccin TEPODI contre le cancer du poumon ;
 - **Lhyfe** développe une solution de production d'hydrogène verte et renouvelable ;
 - **SEB**, entreprise internationale française, investit près de moitié de son budget R&D en France et figure parmi les 20 premiers déposants de brevets à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).
- ▶ **79% des entreprises interrogées déclarent que leurs dépenses de R&D ont abouti à une industrialisation des innovations en France** (88% des grandes entreprises)⁶.
- ▶ **Le CIR joue un rôle majeur dans le financement de la R&D en France et permet un partage vertueux des risques.** En effet, 67% des dépenses totales du secteur privé sont déclarées au CIR pour un montant de 23,25 mds€. Le CIR couvre donc 20% des dépenses de R&D soit 7,3 mds€.

1 <https://www.strategie.gouv.fr/>

2 L'état de l'emploi scientifique en France-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche-2023

3 Comparaison internationale sur le cours du chercheur - Panel ANRT CIR | Association Nationale Recherche Technologie

4 <https://www.anrt.asso.fr : ces innovations qui n'auraient pas vu le jour sans le CIR>

5 <https://www.anrt.asso.fr/>

6 MEDEF (2023) Enquête – Aides à la recherche et projet de verdissement de l'industrie. Paris. Non publiée.

La grande majorité des entreprises continuent ainsi à financer leurs efforts de R&D à hauteur de 80%.

- ▶ Une enquête MEDEF - CentraleSupélec – bluenove⁷ montre que **le CIR fait pour autant partie des 3 facteurs déterminants d'implantation de centre de R&D en France**, avec les compétences et les infrastructures.

Malgré son rôle majeur, le CIR a déjà subi plusieurs rabotages depuis 2011, dont les deux derniers représentent une réduction de 8% du volume du CIR :

- 2020 : abaissement du taux du forfait des dépenses de fonctionnement du CIR de 50% à 43%
- 2021 : suppression du doublement des dépenses de recherche confiées à des organismes publics de recherche et assimilés. **Cette modification du calcul du CIR a déjà entraîné une diminution des collaborations entre les laboratoires publics et les entreprises pour 39% des sondés⁸.**

2. Des critiques sur le CIR infondées

- ▶ **Le CIR finance principalement les grands groupes** » : les PME représentent au contraire 89% des bénéficiaires et 34% du crédit d'impôt contre 35,8% pour les grandes entreprises alors que les dépenses de R&D sont réalisées pour 39% par les grands groupes contre 33% pour les PME
- ▶ **« Les redressements fiscaux sont nombreux »** : le nombre de redressements est en réalité en baisse de 44% entre 2014 et 2020 et concerne uniquement 2% du total du CIR⁹ ;
- ▶ **« Les banques et assurances bénéficient massivement du CIR »** : elles ne représentent que 1,86% du montant annuel du CIR.
- ▶ **La créance explose** : en réalité sa croissance est stable et inférieure au rythme de l'inflation pour la période 2020 à 2023. Le CIR représentait un volume total de 7,46 milliards d'euros en 2020 et cette dépense fiscale devrait représenter 7,65 milliards en 2024. Son augmentation annualisée entre 2020 et 2024 est ainsi de 2,5 % alors que le taux de l'inflation est de 5,2% en 2022 et 4,9% en 2023.

3. Révisions du CIR : une menace pour la R&D française

La plupart des propositions de révision du CIR portent sur la création de nouvelles conditions d'obtention ou sur une baisse sensible du plafond, voire sur une restriction des dépenses éligibles

L'extension des conditionnalités du CIR :

- ▶ La mise en place d'un conditionnement préalable du CIR à l'obtention **d'un label « vert » limiterait de fait la R&D de secteurs importants comme la santé**. Ce type de labellisation **entraînerait une complexité administrative et de contrôle**. Il est difficile de définir une dépense « verte » de recherche. La seule définition juridique actuelle de dépenses vertes ou brunes est la taxonomie européenne. **Mais celle-ci n'a pas été pensée pour les activités de recherche et n'est pas entièrement établie**. Le CIR, dans sa forme actuelle, répond déjà à la demande en biens et services « verts ». Selon Bpifrance, le nombre de start-up « greentech », utilisatrices du CIR, a plus que doublé entre 2020 et 2021 (800 contre 1 800), et elles ont représenté 16% des fonds levés par l'ensemble des startups cette année pour un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 mds€.

Diminution du plafond du CIR :

- ▶ **Réduire le plafond du CIR ou supprimer le taux de 5% pour les dépenses R&D dépassant 100 M€ nuirait aux grandes entreprises industrielles françaises**, comme Michelin, Orange, Thales, Safran, Air Liquide. Cette démarche impacterait grandement l'écosystème de la R&D en France, affectant les collaborations entre ces entreprises, les PME et les laboratoires publics. **Il est à noter que les grandes entreprises françaises consacrent 45% de leurs dépenses de R&D sur le territoire national** et 36% de leurs chercheurs sont basés en France, alors même que le marché français ne couvre que 23% de leurs activités globales.

⁷ Réussir les innovations de rupture : « Résultats et enseignements de la consultation MEDEF – bluenove - CentraleSupélec Alumni auprès des acteurs de l'innovation » - Colloque MEDEF du 8 juin 2022.

⁸ MEDEF (2023) Enquête - Aides à la recherche et projet de verdissement de l'industrie. Paris. Non publié.

⁹ Données d'ALPAGE de la DGFIP.

- ▶ **Plafonner le CIR au niveau des sièges plutôt que des filiales pourrait avantager des filiales d'entreprises étrangères en France** et désavantager les entreprises françaises et créer une distorsion de concurrence. Cette approche pourrait aussi encourager l'optimisation fiscale plutôt que l'investissement en R&D au niveau local, où la recherche est essentiellement effectuée.

La révision de l'assiette du CIR et la diminution des dépenses éligibles :

- ▶ **La suppression du doublement du CIR pour les jeunes docteurs** (120 M€) est fréquemment évoquée. Pourtant ce dispositif bénéficie à environ 1300 jeunes docteurs chaque année (10 à 15% des nouveaux diplômés). Sa disparition pourrait limiter l'insertion professionnelle des docteurs alors que leur nombre est en diminution importante (-19% de doctorats délivrés entre 2017 et 2020) ;
- ▶ **La suppression de l'assiette des frais de dépôt et de maintien des brevets** risquerait, elle, d'être particulièrement pénalisante pour les PME. Elles sont pourtant déjà trop peu utilisatrices des brevets en raison souvent des coûts de procédure que représentent les demandes de brevet. Le CIR permet de corriger cette lacune. Toutes les études d'impact économique du CIR soulignent son rôle moteur dans l'augmentation du dépôt de brevets de la part des PME.

Chacune de ces réformes du CIR aurait un impact sur l'investissement en R&D de toutes les catégories d'entreprises ou le maintien de leur activité de R&D en France, comme le souligne l'enquête MEDEF auprès des entreprises utilisatrices du CIR :

- 62% d'entre elles abandonneraient ou réduiraient le périmètre de projets de recherche ;
- 50% diminueraient les embauches de chercheurs, docteurs ou ingénieurs ;
- 35% diminueraient leurs coopérations avec les laboratoires publics ;
- 29% supprimeraient des postes de R&D.

Une diminution sensible du CIR priverait la France d'un atout de compétitivité et d'attractivité de son écosystème. Elle impacterait les investissements en R&D des entreprises et risquerait de compromettre ses chances d'une réindustrialisation des territoires par l'innovation.

Il est donc recommandé de :

- **Garder l'universalité du CIR pour toutes les entreprises** (secteur et taille), évitant aussi une requalification d'aide d'Etat par l'UE, qui ouvrirait la voie à une reconsidération de l'ensemble du dispositif. Une telle évolution diminuerait très sensiblement l'impact du CIR et fragiliserait tout l'écosystème français de la recherche et de l'innovation ;
- **Pérenniser l'architecture du dispositif afin d'assurer la confiance des investisseurs**, sensibles à la stabilité fiscale. Les évolutions constantes limitent l'efficacité des différents dispositifs ;
- **Mobiliser d'autres outils plus ciblés pour soutenir la décarbonation** (France 2030). Les économistes ont pu démontrer qu'un même dispositif ne peut pas répondre à tous les objectifs de politique économique¹⁰.

¹⁰ La règle de Tinbergen est l'une des règles nécessaires à la rationalité des interventions publiques et par laquelle il est établi que l'utilisation d'un instrument économique pour atteindre plusieurs objectifs n'est pas efficace et peut même faire échouer la politique économique poursuivie.